

Arrêté N° 2024-169

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

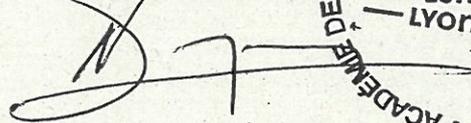
Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la licence professionnelle Négociation - Commercialisation de prestations touristiques spécialisées est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 06/05/2024

La Présidente,
Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Licence professionnelle Négociation - Commercialisation de prestations touristiques
spécialisées

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	DE VELDER Sabrina	PRAG
Enseignante-chercheur	VELEANU Corinne	MCF
Enseignante-chercheur	BARGAS Thanh Ha	PRAG
Professionnel	MAGNON PUJO Tanguy	Consultant en gamification et concepteur de jeux
Professionnelle	BLACHON Morgane	Responsable social media